



ÉDITO

Une bataille décisive

Notre profession subit un changement radical d'exercice. Après un cycle conventionnel subi, le ministère veut nous imposer le dogme économiquement intenable du RAC 0.



© URPS CD ARA / JM Guy

L'URPS CD ARA ne perçoit ni l'équité ni la solidarité dans l'encadrement forcené qui restreindrait l'accès au soin, entraverait l'innovation et épuiserait les soignants. Néanmoins on ne peut pas exclure qu'une convention soit ratifiée et cautionne ce projet. En nous gardant de juger, la mission de l'URPS est de veiller à défendre l'offre de soin libérale.

Ce projet de convention, taillé pour les financiers, les assurances complémentaires et nos fournisseurs, fait entièrement fi des réalités quotidiennes et des exigences de notre exercice. Pourtant, sur tous les continents, c'est bel et bien l'exercice libéral qui s'impose, aménage ses horaires et s'organise. Tandis que l'Espagne légifère pour interdire la publicité des Centres de soins et leur concurrence déloyale, la France favorise les dérives commerciales. La boussole gouvernementale ne montre qu'une direction partisane : Réduire les dépenses ! Les chirurgiens-dentistes libéraux se doivent de résister économiquement.

Votre URPS agit et préserve votre avenir. Nous veillons à votre protection physique avec le protocole Sécurité qui facilite vos démarches, par des conférences sur le Burn Out et la sureté des cabinets, sur la souffrance des soignants, par des aides personna-

lisées, par un service de cybersécurité en lien avec la gendarmerie, par des fiches de conseils techniques, par de multiples conférences sur l'avenir de notre retraite avec les docteurs Barthélémy (FSDL) et Morel (CNSD) et sur les soins aux patients difficiles avec un médecin psychiatre.

Nous travaillons aussi à promouvoir l'exercice libéral et à favoriser des regroupements professionnels et interprofessionnels par le biais de structures libérales nouvelles (GIE, SFPFL, SELARL, CPTS). Nous vous invitons d'ailleurs à rejoindre nos travaux : Favorisons les économies d'échelles, le regroupement des libéraux, mutualisons nos moyens et nos ressources. Les solutions sont multiples. Notre URPS poursuit ses actions afin que la déontologie s'applique aux Centres de soins et pour éviter de nouveaux scandales. N'hésitez pas à signaler toutes infractions grâce à notre email dédié URPS-signalement (signalement@urps-cd-ara.fr). Mais notre URPS va plus loin et projette un Master de mathématiques financières et de stratégie de la santé. Saluons l'efficacité des docteurs Goumy (FSDL) et Bruyère (UD).

Votre URPS planifie également l'avenir en termes professionnels, de prévention dentaire, de progrès scientifiques et de convergence des technologies NBIC (Nano tech, Biotech, Informatique, Sciences Cognitives). Nous travaillons sur les solutions de télémédecine, de mobilité, de plateaux en zone intermédiaire ou sous dotée. Nous allons offrir un prix aux thèses anticipatoires. Remercions les Doyens, les Professeurs Dominique Seux et Stéphanie Tubert pour leur implication. Enfin, votre URPS prépare une réponse adaptée et libérale aux besoins des Ehpad. N'hésitez pas à vous y impliquer.

Poursuivons notre engagement au service de la promotion et la défense de notre exercice libéral !

Dr Éric LENFANT

Président de l'URPS CD ARA

Négociations conventionnelles: où en est-on?

Après une première moitié de 2017 placée sous le signe de l'autoritarisme de Marisol Touraine et le refus des syndicats représentatifs de signer l'avenant 4 proposé par Nicolas Revel, nous exerçons aujourd'hui sous le redouté Règlement Arbitral (RA), tel que proposé par Monsieur Fragonard.

L'année 2017 était aussi celle des élections présidentielles et le changement d'équipe, ainsi que la création des CCDeli, ont redonné espoir à la profession. En effet, en juillet 2017, la nouvelle ministre de la santé, Mme Agnès Buzyn, recevait les syndicats dentaires, réinstaurant ainsi le dialogue rompu pendant l'aire Touraine. La Ministre a souhaité que les négociations d'une nouvelle convention reprennent dès septembre et elle a suspendu les conditions tarifaires du RA.



© Pixabay

Toutefois, avant cette échéance, nous avons découvert la « lettre de cadrage » de Nicolas Revel, avec un air de « déjà vu » à la Marisol Touraine et une petite musique supplémentaire: le reste à charge zéro (RAC 0), conforme à la promesse électorale du candidat Macron.

Malgré ce mauvais augure, les syndicats se sont présentés aux négociations, certains en s'inscrivant dans les contraintes gouvernementales, d'autres en proposant la refonte complète du système et la transition d'un système de santé curatif à du préventif. Se sont ensuivis huit mois de rencontres, séances techniques, séances annulées par l'UNCAM et séances d'échanges musclées, y compris parmi les représentants syndicaux. A l'issue de ce travail, Nicolas Revel nous a envoyé sa proposition de texte (à retrouver sur le site www.urps-cd-ara.fr) en demandant aux trois syndicats représentatifs de signer cette nouvelle convention, donnant un argument supplémentaire: en cas de non-signature, les tarifs seraient fixés par décret gouvernemental et concerneraient tous les dentistes, conventionnés ou non.

Au-delà de cet argument, dont l'exactitude reste à vérifier, il conviendrait de s'interroger sur le texte proposé et l'analyser de façon objective, notamment en le comparant à la proposition de l'avenant 4 que nos syndicats ont refusé de manière unanime en janvier 2017 mais également au RA, dont la menace tarifaire était l'épée de Damoclès des négociations.

Sur la partie des soins conservateurs, force est de constater que les revalorisations attendues n'ont pas eu lieu. Les traitements radicaux, dans leur ensemble, ont vu leur rémunération se réduire

à peau de chagrin au fur et à mesure que les négociations ont avancé. Et suivant le principe des vases communicants (on ajoute un euro ici, on en soustrait un autre là), l'endodontie se retrouve le parent pauvre de la nouvelle convention. Qu'à cela ne tienne, ne sommes-nous pas en marche sur le chemin de la préservation de l'organe dentaire? Finalement non. Les revalorisations n'auront pas lieu. On plafonne les actes prothétiques mais malgré des pourcentages d'augmentation parfois importants, les chiffres proposés ne sont toujours pas en adéquation avec les coûts de revient des soins conservateurs. De fait, le virage de la prévention n'aura pas lieu. Et pas à cause de nos syndicats qui n'auraient pas su faire la preuve de son utilité mais parce que cela ne correspond pas à la démarche électoraliste de notre nouveau Président: du gratuit pour tous.

Il existe quelques timides avancées, sur la prise en charge complémentaire du patient sous anti-coagulants (proposée également en avenant 4 mais pas en RA), la consultation d'urgence pour une pulpite aiguë.

Quant au plafonnement des actes prothétiques, l'UNCAM part d'un constat erroné, à savoir que le renoncement aux soins serait lié à un reste à charge important. C'est de ce prétexte qu'a découlé la volonté de séparer nos actes dans 3 paniers de soins: panier RAC 0, panier Reste À Charge Maîtrisé (RACM) et panier libre. Pour chaque soin prothétique, il faudrait désormais proposer obligatoirement au patient une solution RAC 0 et, si elle n'existe pas, une solution RACM. Au-delà de l'aspect chronophage d'une telle démarche, cela va conduire à des situations bizarres dans les calculs car le prix de l'inlay-core va dépendre de ce qu'il y aura dessus.

Cette situation ubuesque se reproduira également pour les couronnes provisoires en fonction du panier dont sera issue la couronne d'usage choisie pour reconstituer la dent, qui seront donc soit plafonnées à 60€ soit en honoraires libres. Bien entendu le temps passé à donner des explications au patient sera long mais au lieu d'être consacré aux explications techniques du traitement, il le sera à des explications financières alambiquées, en occultant complètement notre travail en tant que professionnels de santé. La question de la signature est posée aux syndicats représentatifs et plus largement à chaque confrère. Voulons-nous de cette convention qui semble n'être qu'une énième rustine apposée sur notre système de santé et qui a perdu sa vocation première, à savoir maintenir la population en bonne santé? Est-ce-que le RAC 0 sur les soins prothétiques, qui sont la dernière étape avant l'extraction mais aussi le constat de l'échec de toute la prévention en amont, améliorera la santé bucco-dentaire des Français? Les soins conservateurs sont, on ne le sait que trop bien, déjà en RAC 0 (notamment depuis la loi ANI-mutuelle obligatoire) et pour autant, il n'y a que 43% de la population qui consulte annuellement. Et si finalement le problème du renoncement aux soins n'était pas lié au prix?

Est-ce-que la peur du RA doit nous faire accepter une convention dont le but à peine voilé est de répondre à la promesse électoraliste et populiste de notre Président? Il appartient à chacun de nous, en son âme et conscience, de savoir comment il a envie d'exercer et dans quelle mesure ses décisions thérapeutiques sont prises dans l'intérêt de la santé du patient.

Dr Tina TSIBIRIBI, Trésorière de l'URPS CD ARA

D-ACTES

Enquête avis malveillants

De plus en plus fréquemment, des avis sur des cabinets dentaires et des praticiens sont émis via Google, soit par des patients (réels ou imaginaires), des confrères mal intentionnés, soit par des personnes anonymes courageusement cachées derrière des pseudonymes, payées pour donner des avis et alimenter ainsi la crédibilité de Google. Ces commentaires sont souvent erronés, blessants et peuvent porter préjudice moralement et économiquement aux cabinets dentaires. Il est très difficile de les faire supprimer, et y répondre n'est pas toujours aisé, ou efficace.

Face à la difficulté de faire supprimer ces avis ou même nos comptes Google sur simple demande, et ce malgré une première condamnation de Google (jugement du 6 avril 2018), nous devons recenser les victimes et envisager les possibilités d'action de groupe, via les syndicats, l'Ordre, et l'URPS. Si vous avez été l'objet d'avis malveillants concernant votre activité professionnelle, merci de bien vouloir remplir le questionnaire présenté sur notre site Internet www.urps-cd-ara.fr ou directement accessible via le QR suivant :



Dr Laurent HIRSCH, Trésorier adjoint de l'URPS CD ARA

D-NEWS

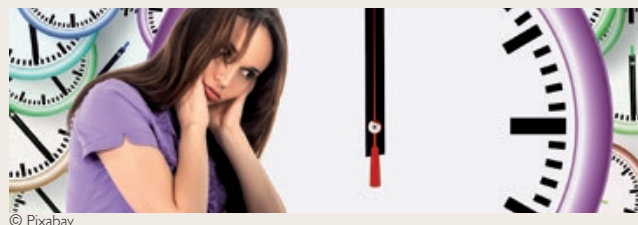
Pénurie médicale : les voyants au rouge

« Les inégalités de densité de médecins généralistes restent inchangées depuis les années 1980 », alerte la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (Drees) dans son dernier *Études & Résultats*. En clair, en dépit de l'augmentation du nombre de médecins (+ 10 000 depuis 2012), les inégalités d'accès aux soins continuent d'augmenter dans la mesure où la pénurie concerne essentiellement les médecins généralistes et non les spécialistes. Corse, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France font partie des régions les plus touchées avec les Antilles et la Guyane. Si les deux-tiers des nouveaux médecins libéraux exercent en tant que remplaçant, la Drees confirme deux tendances très nettes. D'une part, 59% des nouveaux médecins sont des femmes, témoignant d'une réelle féminisation de la profession au fil des générations. D'autre part, 63% des nouveaux médecins choisissent le salariat, une proportion nettement plus élevée que parmi les médecins en exercice (43%).

D-NEWS

Étudiants en santé : vers un plan « bien-être »

Anxiété, stress, voire dépression... En 2017, un rapport de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers tirait la sonnette d'alarme sur la dégradation de l'état psychologique des étudiants. De quoi inciter aujourd'hui les ministres en charge de la Santé et de l'Enseignement supérieur à proposer 15 mesures pour améliorer leur condition. Parmi celles-ci, évaluation des lieux de stage ou encore création d'une structure d'accompagnement dans toutes les facultés de santé. « Enfin les pouvoirs publics s'engagent pour nous ! », s'est félicitée l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF).



D-ACTES

Sécurité : N'oubliez pas

Incivilités, vols, agressions... Parce que de la sécurité de vos conditions de travail dépend aussi la qualité des soins, les Chirurgiens-Dentistes doivent avoir les bons réflexes afin d'éviter les situations périlleuses. Dans ce cadre, quelques conseils pratiques peuvent être préconisés :

1. Repérer les personnes qui s'agitent dans le cabinet et aller vers elle pour désamorcer tout problème
2. Éviter de s'entourer d'objets décoratifs qui peuvent se transformer en projectiles
3. Si une personne monte le ton, baissez le votre
4. Si la personne est agressive, reculez d'au-moins la valeur d'un bras
5. Si la situation dérape, déplacez-vous vers un endroit avec une sortie et appeler le 17.

FICHE DE SIGNALEMENT

En cas d'agression verbale ou physique, de harcèlement, de vol, de dégradation matérielle ou de toute autre situation ayant trait à votre sécurité, pensez à remplir la fiche de déclaration d'incident disponible sur le site de l'ordre à l'adresse www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr ou sur notre site Internet www.urps-cd-ara.fr

Un simple geste suffit parfois pour améliorer la sécurité de tous !

Dr Marie-José GOUY

-----> **Ils ont dit**

« Nous souhaitons que les professionnels de santé, qu'ils soient libéraux ou hospitaliers et quelle que soit leur spécialité, soient vraiment entendus et que vous les écoutiez, car ce sont eux qui exercent cette profession. Il y va aussi d'un maillage territorial équilibré sur le territoire ! »

Catherine Deroche, sénatrice de Maine-et-Loire,
à la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, Sénat le 21 mars 2018



© DR



© DR

« Loin d'être de simples revendeurs de prothèses, les chirurgiens-dentistes sont des professionnels de santé dont il convient de garantir la pérennité de l'exercice. Or les contraintes imposées aux praticiens auront des répercussions sur la qualité des soins prodigués. Plus encore, tout se passe comme si les prothèses dentaires étaient l'alpha et l'oméga de la médecine alors qu'elles ne sont que le signe de l'échec d'une stratégie préventive efficace »

Nicolas Démoulin, député de l'Hérault,
JO AN (Q) du 20 mars 2018

Intervenants en Ehpad, faites-vous connaître

Nous invitons tous les intervenants en Ehpad ou en humanitaire à nous communiquer leurs coordonnées dans un but de référencement et de mise à disposition de matériel ou d'aides spécifiques et afin de pouvoir enrichir nos expériences mutuelles.

Merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de Florence Théron par tél au 06 47 43 70 21 ou par mail à l'adresse florence.therond@urps-cd-ara.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

-----> Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités...

Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse www.urps-cd-ara.fr

-----> Pour vous tenir régulièrement informés de notre actualité, n'hésitez pas à nous rejoindre également sur notre page Facebook

[@urpscdara](https://www.facebook.com/urpscdara)

